

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement (CE) n° 629/2008 de la Commission du 2 juillet 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 173 du 3 juillet 2008)

Page 9, à l'annexe, point 4), modifiant la note de bas de page 1 de l'annexe du règlement (CE) n° 1881/2006:

au lieu de: «Les noix ne sont pas couvertes par la teneur maximale fixée pour les fruits».»,

lire: «Les fruits à coque ne sont pas couverts par la teneur maximale fixée pour les fruits.»
